



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orphelins

Question écrite n° 46364

Texte de la question

Mme Corinne Erhel interroge M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur la situation et les attentes exprimées par les pupilles de la Nation et les orphelins de guerre. Les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, instituant des mesures de réparation en faveur des orphelins et pupilles de la Nation, par leur caractère restrictif, privent cependant nombre d'entre eux du bénéfice de ces droits. Devant l'urgence à réparer cette injustice et les inquiétudes que suscite le rapport établi par le préfet Jean-Yves Audoin, elle lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il envisage afin de mettre un terme à cette inégalité de traitement entre les pupilles de la Nation, orphelins de parents morts pour faits de guerre.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants précise que le Premier ministre a autorisé la création d'une commission nationale de concertation chargée d'étudier la situation des orphelins de guerre, qui comprend notamment les représentants des associations directement concernées, mais également ceux des grandes associations du monde combattant. Cette commission, qu'il a installée le 17 mars dernier, dispose des préconisations du rapport, que le préfet honoraire Jean-Yves Audouin lui a remis, dans les délais fixés initialement, afin que ses débats portent directement sur les solutions à mettre en oeuvre. Le dispositif juridique et financier qu'il paraîtra possible de retenir à l'issue de ces travaux ainsi que, le cas échéant, ses modalités d'application, seront proposés au Gouvernement, après avis des présidents des deux assemblées.

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Erhel](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46364

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 2009, page 3421

Réponse publiée le : 9 juin 2009, page 5608